



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Polish Micro-Rayures

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Polish Micro-Rayures
Numéro du produit	HAPP0112A
Identification interne	NQA2247
Indications sur l'enregistrement REACH	Ceci est un MÉLANGE : aucune information d'enregistrement n'est contenue dans ce document. Les bois sont classés dans la catégorie utilisateurs en aval.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Produit d'entretien automobile.
--------------------------	---------------------------------

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	A Holts Car Care Product Holt Lloyd International Ltd Barton Dock Road Stretford Manchester M32 0YQ - England, UK +44 (0) 161 866 4800 FAX +44 (0) 161 866 4854 www.holtsauto.com
Personne à contacter	Contact Email address: info@holtsauto.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	UK - 00 44 (0) 161 866 4800 Office hrs = 0900 - 1700 hrs
Numéro d'appel d'urgence national	French National Products and Composition Database (B.N.P.C.); French Poison and toxicovigilance Centre Network. Centre Antipoison de Nancy, CHU de Nancy, Hôpital Central, 29 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 53035 NANCY Cedex France. Tel: + 33 3 83 85 21 92 E-mail: bnpc(at)chru-nancy.fr http://www.centres-antipoison.net

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Non Classé
Dangers pour la santé humaine	Non Classé
Dangers pour l'environnement	Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Polish Micro-Rayures

Mentions de danger	EUH208 Contient du 1,2-BENZISOTHIAZOLIN-3-ONE. Peut produire une réaction allergique.
Mentions de mise en garde	P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

2.3. Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Triethanolamine <1%		
Numéro CAS: 102-71-6	Numéro CE: 203-049-8	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119486482-31-XXXX
Classification Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H335		
Glycerine <1%		
Numéro CAS: 56-81-5	Numéro CE: 200-289-5	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119471987-18-XXXX
Classification Non Classé		
PROPYLENE GLYCOL <1%		
Numéro CAS: 57-55-6	Numéro CE: 200-338-0	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119456809-23-XXXX
Classification Non Classé		
1,2-BENZISOTHIAZOLIN-3-ONE <1%		
Numéro CAS: 2634-33-5	Numéro CE: 220-120-9	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2120761540-60-XXXX
Facteur M (aigu) = 10		
Classification Acute Tox. 4 - H302 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318 Skin Sens. 1 - H317 Aquatic Acute 1 - H400		

Polish Micro-Rayures

HYDROXYDE DE SODIUM <1%		
Numéro CAS: 1310-73-2	Numéro CE: 215-185-5	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457892-27-XXXX
Classification Skin Corr. 1A - H314 Eye Dam. 1 - H318		

DIÉTHANOLAMINE <1%		
Numéro CAS: 111-42-2	Numéro CE: 203-868-0	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119488930-28-XXXX
Classification Acute Tox. 4 - H302 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318 STOT RE 2 - H373		

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale	Traiter en fonction des symptômes.
Inhalation	Voie d'exposition peu probable puisque le produit ne contient pas de substances volatiles.
Ingestion	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Contact cutané	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.
Contact oculaire	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une gêne persiste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale	La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.
Inhalation	Bien que ce soit improbable, des symptômes similaires à ceux de l'ingestion peuvent se développer.
Ingestion	Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.
Contact cutané	Peut être légèrement irritant pour la peau. Le contact prolongé avec la peau peut provoquer rougeurs et irritations.
Contact oculaire	Peut être légèrement irritant pour les yeux. Un contact prolongé peut provoquer des rougeurs et/ou larmoiements.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Traiter en fonction des symptômes.
------------------------------------	------------------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Polish Micro-Rayures

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Le produit n'est pas combustible. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz ou vapeurs corrosives et toxiques.

Produits de combustion dangereux Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Oxydes de carbone. Oxydes d'azote.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Aucune précaution particulière de lutte contre l'incendie connue.

Équipements de protection particuliers pour les pompiers Utiliser un équipement de protection approprié aux produits environnants.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Etiqueter les conteneurs contenant des déchets et des produits contaminés et les enlever de la zone dès que possible. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Éviter tout déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Classe de stockage Stockage de produits chimiques.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Polish Micro-Rayures

HYDROXYDE DE SODIUM

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 2 mg/m³

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP

DIÉTHANOLAMINE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 3 ppm 15 mg/m³

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

Triethanolamine (CAS: 102-71-6)

DNEL

Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 1 mg/m³

Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 7.5 mg/kg bw/day

Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets locaux: 140 µg/cm²

Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 0.4 mg/m³

Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 2.66 mg/kg bw/day

Population en général - Cutanée; Long terme Effets locaux: 70 µg/cm²

Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 3.3 mg/kg bw/day

PNEC

eau douce; Long terme 0.32 mg/l

eau de mer; Long terme 0.032 mg/l

Station d'épuration des eaux usées; Long terme 10 mg/l

Sédiments (eau douce); Long terme 1.7 mg/kg sediment dw

Sédiments (eau de mer); Long terme 0.17 mg/kg sediment dw

Sol; Long terme 0.151 mg/kg soil dw

Glycerine (CAS: 56-81-5)

DNEL

Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 56 mg/m³

Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 33 mg/m³

Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 229 mg/kg bw/day

PNEC

eau douce; 0.885 mg/l

eau de mer; 0.088 mg/l

Station d'épuration des eaux usées; 1000 mg/l

Sédiments (eau douce); 3.3 mg/kg sediment dw

Sédiments (eau de mer); 0.33 mg/kg sediment dw

Sol; 0.141 mg/kg soil dw

PROPYLENE GLYCOL (CAS: 57-55-6)

DNEL

Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 168 mg/m³

Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 10 mg/m³

Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 50 mg/m³

Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 10 mg/m³

PNEC

eau douce; 260 mg/l

rejet intermittent; 183 (freshwater) mg/l

eau de mer; 26 mg/l

Station d'épuration des eaux usées; 20000 mg/l

Sédiments (eau douce); 572 mg/kg sediment dw

Sédiments (eau de mer); 57.2 mg/kg sediment dw

Sol; 50 mg/kg soil dw

1,2-BENZISOTHIAZOLIN-3-ONE (CAS: 2634-33-5)

Polish Micro-Rayures

DNEL

Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 6.81 mg/m³
 Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.966 mg/kg bw/day
 Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 1.2 mg/m³
 Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.345 mg/kg bw/day

PNEC

eau douce; Long terme 4.03 µg/l
 eau douce; Long terme 0.403 µg/l
 Station d'épuration des eaux usées; Long terme 1.03 mg/l
 Sédiments (eau douce); Long terme 49.9 µg/kg sediment dw
 Sédiments (eau de mer); Long terme 4.99 µg/kg sediment dw
 Sol; Long terme 3 mg/kg soil dw

HYDROXYDE DE SODIUM (CAS: 1310-73-2)

DNEL

Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 1 mg/m³
 Travailleurs - Cutanée; Court terme Effets locaux: 2 mg/kg/jour
 Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 2 mg/m³
 Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 1 mg/m³

DIÉTHANOLAMINE (CAS: 111-42-2)

DNEL

Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 0.75 mg/m³
 Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 0.5 mg/m³
 Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.13 mg/kg bw/day
 Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 0.125 mg/m³
 Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.07 mg/kg bw/day
 Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 0.06 mg/kg bw/day

PNEC

eau douce; Long terme 0.021 mg/l
 eau de mer; Long terme 0.002 mg/l
 Station d'épuration des eaux usées; Long terme 100 mg/l
 Sédiments (eau douce); Long terme 0.092 mg/kg sediment dw
 Sédiments (eau de mer); Long terme 0.009 mg/kg sediment dw
 Sol; Long terme 1.63 mg/kg soil dw

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Aucune ventilation particulière requise.

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de protection contre les projections de produits chimiques.

Protection des mains Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.

Autre protection de la peau et du corps Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané prolongé ou répété.

Mesures d'hygiène Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Polish Micro-Rayures

Protection respiratoire Aucune protection respiratoire n'est requise.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide trouble, visqueux.
Couleur	Beige.
Odeur	Caractéristique.
pH	pH (solution concentrée): 8.8
Point d'éclair	Non applicable.
Densité relative	1.195 @ 20°C
Solubilité(s)	Miscible à l'eau.
Viscosité	3600 cP @ 20°C

9.2. Autres informations

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable dans les conditions de stockage prescrites.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Non applicable. Ne polymérisera pas.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur. Eviter le gel.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun produit ou groupe de produits spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit provoquant une situation dangereuse.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé. Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Oxydes de carbone. Oxydes d'azote.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques Aucune information disponible.

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Polish Micro-Rayures

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Essais de génotoxicité - in vivo Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction - développement Ne contient pas de substance toxique pour la reproduction avérée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Non pertinent.

Inhalation Aucun effet néfaste connu.

Ingestion Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Contact cutané Peut être légèrement irritant pour la peau.

Contact oculaire Peut être légèrement irritant pour les yeux.

Informations toxicologiques sur les composants

Triethanolamine

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ 6400 mg/kg, Orale, Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ > 2000 mg/kg, Cutanée, Rat

Toxicité aiguë - inhalation

Polish Micro-Rayures

Indications (CL₅₀ inhalation) Scientifiquement injustifié.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Non irritant.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Non sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Négatif.

Essais de génotoxicité - in vivo Pas d'information disponible.

Cancérogénicité

Cancérogénicité NOAEL 1333 mg/kg/jour, Orale, Rat

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Etude sur deux générations - NOAEL 300 mg/kg/jour, Orale, Rat F0 Etude sur deux générations - NOAEL 1000 mg/kg/jour, Orale, Rat F1

Toxicité pour la reproduction - développement Toxicité pour le développement: - NOAEL: 300 (prenatal) mg/kg/jour, Orale, Rat
Toxicité pour le développement: - NOAEL: 1000 (offspring) mg/kg/jour, Orale, Rat
Toxicité pour le développement: , Tératogénicité: - NOAEL: 1125 mg/kg/jour, Orale, Souris

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Non pertinent.

PROPYLENE GLYCOL

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ 22000 mg/kg, Orale, Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - inhalation

Polish Micro-Rayures

Indications (CL₅₀ inhalation) Pas d'information disponible.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Non irritant.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Scientifiquement injustifié.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Non sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Négatif.

Essais de génotoxicité - in vivo Négatif.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Etude sur deux générations - NOAEL 10100 mg/kg bw/day, Orale, Souris F1, F2

Toxicité pour la reproduction - développement - NOAEL: 10400 mg/kg bw/day, Orale, Souris

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Non pertinent.

1,2-BENZISOTHIAZOLIN-3-ONE

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ 490 mg/kg, Orale, Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ > 2000 mg/kg, Cutanée, Rat NOAEL 2000 mg/kg, Cutanée, Rat

Toxicité aiguë - inhalation

Polish Micro-Rayures

Indications (CL₅₀ inhalation) Pas de données de test particulières disponibles.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Négatif.

Essais de génotoxicité - in vivo Négatif.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Etude sur deux générations - NOAEL 112 mg/kg/jour, Orale, Rat P Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction - développement Ne contient pas de substance toxique pour la reproduction avérée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Pas d'information disponible.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Pas d'information disponible.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Non pertinent.

HYDROXYDE DE SODIUM

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 500,0

Espèces Rat

DIÉTHANOLAMINE

Toxicité aiguë - orale

Polish Micro-Rayures

Toxicité aiguë orale (DL₅₀) 1 100,0 mg/kg

Espèces Rat

Indications (DL₅₀ orale) Nocif en cas d'ingestion.

ETA orale (mg/kg) 500,0

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) Non disponible.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Non sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Négatif avec activation métabolique. Négatif sans activation métabolique.

Essais de génotoxicité - in vivo Négatif.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction - développement Ne contient pas de substance toxique pour la reproduction avérée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Lésions du système nerveux central et/ou périphérique. Lésions des reins et/ou du foie.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Non pertinent.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Pas d'information disponible.

12.1. Toxicité

Polish Micro-Rayures

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson Pas d'information disponible.

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques Non disponible.

Toxicité aiguë - plantes aquatiques Non disponible.

Toxicité aiguë - microorganismes Non disponible.

Toxicité aiguë - terrestre Non disponible.

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - poissons aux premiers stades de leur vie Non disponible.

Toxicité à court terme - poissons aux stades de l'embryon et de l'alevin Non disponible.

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques Non disponible.

Informations écologiques sur les composants

Triethanolamine

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heures: 11800 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: 609.88 mg/l, Ceriodaphnia dubia

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE₅₀, 72 heures: 512 mg/l, Desmodesmus subspicatus
EC₁₀, NOEC, 72 heures: 26 mg/l, Desmodesmus subspicatus

Toxicité aiguë - microorganismes CE₅₀, 3 heures: 1000 mg/l, Boues activées

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - poissons aux premiers stades de leur vie NOEC, : > 1 mg/l, QSAR

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques EC₁₀, LC₁₀, NOEC, 21 jours: 16 mg/l, Daphnia magna

PROPYLENE GLYCOL

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heures: 40613 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: 18340 mg/l, Invertébrés d'eau douce, Ceriodaphnia dubia
CE₅₀, 48 heures: 18800 mg/l, Invertébrés d'eau de mer, Americamysis bahia

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE₅₀, 96 heures: 19000 mg/l, Algues d'eau douce, Pseudokirchneriella subcapitata
CE₅₀, 96 heures: 19100 mg/l, Algues d'eau de mer, Skeletonema costatum

Polish Micro-Rayures

Toxicité aiguë - microorganismes NOEC, 18 heures: > 20000 mg/l, Pseudomonas putida

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - poissons aux premiers stades de leur vie ChV, 30 jours: 2500 mg/l, QSAR

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques EC10, LC10, NOEC, 7 jours: 13020 mg/l, Ceriodaphnia dubia

1,2-BENZISOTHIAZOLIN-3-ONE

toxicité aquatique aiguë

C(E)L₅₀ 0.01 < C(E)L₅₀ ≤ 0.1

Facteur M (aigu) 10

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heures: 2.15 mg/l, Cyprinodon variegatus

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: 2.94 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE₅₀, 72 heures: 110 µg/l, Selenastrum capricornutum
NOEC, 72 heures: 40.3 µg/l, Selenastrum capricornutum

Toxicité aiguë - microorganismes CE₅₀, 3 heures: 13 mg/l, Boues activées
NOEC, 3 heures: 11 mg/l, Boues activées

Toxicité aiguë - terrestre CE₅₀, 14 jours: 410.6 mg/kg/jour, Eisenia Fetida (ver de terre)
NOEC, 14 jours: 234.5 mg/kg/jour, Eisenia Fetida (ver de terre)

HYDROXYDE DE SODIUM

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 33-189 heures: 96 mg/l, Poissons
CL₅₀, 45.5 heures: 96 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 40-240 heures: 48 mg/l, Daphnia magna

DIÉTHANOLAMINE

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heures: 460 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: 30.1 mg/l, Ceriodaphnia dubia

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE₅₀, 72 heures: 9.5 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata

Toxicité aiguë - microorganismes EC10, 30 minutes: > 1000 mg/l, Boues activées

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques NOEC, 21 jours: 1.05 mg/l, Daphnia magna

12.2. Persistance et dégradabilité

Polish Micro-Rayures

Persistence et dégradabilité Le produit est biodégradable.

Informations écologiques sur les composants

Triethanolamine

Persistence et dégradabilité Rapidement dégradable

PROPYLENE GLYCOL

Persistence et dégradabilité Rapidement dégradable 81-97% 28 jours

1,2-BENZISOTHIAZOLIN-3-ONE

Persistence et dégradabilité Non facilement biodégradable.

Phototransformation Méthode par le calcul.
- Demi-vie, TD₅₀ : 7,568 heures

DIÉTHANOLAMINE

Biodégradation Rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Le produit n'est pas bioaccumulable.

Informations écologiques sur les composants

Triethanolamine

Potentiel de bioaccumulation La bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage log Pow: -2.3

PROPYLENE GLYCOL

Coefficient de partage log Pow: -1.07

1,2-BENZISOTHIAZOLIN-3-ONE

Potentiel de bioaccumulation La bioaccumulation est peu probable.

HYDROXYDE DE SODIUM

Potentiel de bioaccumulation Aucun potentiel de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit contient des substances solubles dans l'eau et qui peuvent se répandre dans les hydrosystèmes.

Informations écologiques sur les composants

Polish Micro-Rayures

Triethanolamine

Coefficient d'adsorption/désorption Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

PROPYLENE GLYCOL

Coefficient d'adsorption/désorption Faible potentiel d'adsorption attendu.

1,2-BENZISOTHIAZOLIN-3-ONE

Coefficient d'adsorption/désorption Sol - Log Koc: 9.33 @ 20°C

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

Informations écologiques sur les composants

Triethanolamine

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

PROPYLENE GLYCOL

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

1,2-BENZISOTHIAZOLIN-3-ONE

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

HYDROXYDE DE SODIUM

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

DIÉTHANOLAMINE

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Polish Micro-Rayures

Général Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

**Transport en vrac
conformément à l'annexe II de
la convention Marpol 73/78 et
au recueil IBC** Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

Autorisations (Règlement 1907/2006 l'annexe XIV)

Aucune autorisation spécifique n'est connue pour ce produit.

Restrictions (Règlement 1907/2006 l'annexe XVII)

Aucune restriction d'usage spécifique n'est connue pour ce produit.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Polish Micro-Rayures

Abbreviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
DBO: Demande biochimique en oxygène.
CAS: Chemical Abstracts Service.
DNEL: Dose dérivée sans effet.
CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
GHS: Système général harmonisé.
IATA: Association Internationale du Transport Aérien.
ICAO: Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses.
IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
CL₅₀: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
DL₅₀: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .
NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.
NOAEL: Dose sans effet nocif observé.
NOEC: Concentration sans effet observé.
PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
PNEC: Concentration prédite sans effet.
REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.
SVHC: Substances extrêmement préoccupantes.
UVCB - substances de composition inconnue ou variable, produits de réactions complexes ou matériels biologiques.
vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.

Date de révision 06/01/2021

Révision 1

Numéro de FDS 21773

Mentions de danger dans leur intégralité

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
EUH208 Contient du 1,2-BENZISOTHIAZOLIN-3-ONE. Peut produire une réaction allergique.